



2025/26:
QUELQUES INFORMATIONS RELATIVES AU FONCTIONNEMENT

1- MODALITES D'INSCRIPTION :

Le dossier administratif d'un enfant est valable pour l'année scolaire (été compris). A partir du moment où le dossier annuel est constitué, vous pourrez accéder au portail famille accessible sur <https://centreaere-bron.fr/> pour réaliser vos inscriptions et règlements en ligne (se référer au mode d'emploi accessible sur le site).

Attention aux dates limites d'inscription : passée cette date, vous n'avez plus accès aux inscriptions en ligne.

VACANCES D'AUTOMNE : inscription jusqu'au vendredi 26 septembre (ouverture des inscriptions mercredi 3 sept.)

VACANCES DE NOEL : jusqu'au vendredi 28 novembre (ouverture mardi 4 novembre)

VACANCES D'HIVER : jusqu'au vendredi 16 janvier (ouverture mardi 23 décembre)

VACANCES DE PRINTEMPS jusqu'au vendredi 13 mars (ouverture mardi 24 février)

VACANCES D'ETE jusqu'au vendredi 22 mai (ouverture mardi 28 avril) – Attention 6 semaines maximum par enfant.

LES MERCREDIS :

Sous condition d'être déjà inscrit aux mercredis: La date limite pour les inscriptions est fixée au dernier mercredi du mois (hors vacances) pour le mois suivant. **Les demandes après date limite ne sont pas assurées d'être validées.**

En cours d'année : se renseigner des places disponibles. Possibilité d'inscription à la journée et en demi-journée.

EN CAS D'ANNULATION avant le mercredi précédent de la date annulée : remboursement de 50%.

EN CAS DE MALADIE 50 % sous réserve de la présentation d'un justificatif.

Toute absence ou annulation ne peut être reportée sur le mois suivant. Si elle génère un remboursement, il sera déduit de l'inscription suivante.

LES VACANCES SCOLAIRES :

Afin de répondre à la convention de financement de la CAF, les inscriptions seront facturées au forfait semaine pour lequel **un paiement global et indivisible** sera appliqué.

EN CAS D'ANNULATION : Pas de retenue en cas d'annulation **avant la date limite d'inscription**. Passé ce délai, l'inscription devient ferme et définitive, et sera dû, sans possibilité de remboursement.

EN CAS DE MALADIE : L'annulation de la semaine complète **1 semaine avant le début du séjour** entraîne un remboursement de 50% sur présentation d'un justificatif.

Du fait du caractère indivisible, une absence partielle ne permettra plus de demande de remboursement.

2- HORAIRES D'ACCUEIL DES ENFANTS :

JOURNEE :

Arrivée le matin : 8h15 à 9h00 / Départ le soir : 16h45 à 17h30.

Pour les mercredis seulement, à la DEMI-JOURNEE SANS REPAS :

Matin : arrivée de 8h15 à 9h00 / Départ entre 12h et 12h15

Après-midi : arrivée à partir de 13h00 ou à 14h00 (en fonction de l'heure de repas), départ de 16h45 à 17h30.

A NOTER : penser à équiper vos enfants de vêtements (marqués à leur nom) ne craignant pas les activités de plein air. Ne porter ni vêtements ni objets de valeur au Centre Aéré.

Tout objet permettant la capture d'images devra faire l'objet d'une autorisation de l'équipe de direction avant d'être apporté au Centre Aéré. Le téléphone portable **n'est véritablement pas un objet de première nécessité dans le cadre des activités du Centre Aéré, tout particulièrement pour les enfants d'école primaire.**

Soyez attentifs aux objets que vos enfants amènent au Centre Aéré.

*Nous sommes un espace de jeux et de loisirs, c'est pourquoi qu'il n'y a pas d'interdiction en soi. En revanche, malgré notre vigilance et l'organisation mise en place, nous ne pouvons garantir qu'il n'y ait ni perte, ni disparition, ni échange. **Si ces objets prennent de la valeur à vos yeux ou à ceux de vos enfants (cartes de collection, attachement sentimental...), ceux-ci doivent rester à la maison.***

CAR DE RAMASSAGE : Pour rendre service aux familles, un car circule sur la commune, matin et soir, afin de faciliter l'accès au Centre Aéré. Pour bénéficier de ce service, il faut vous inscrire à ce mode de transport sur toute une période (à la semaine ou au mois pour les mercredis). **Un changement de transport doit rester exceptionnel et être signalé par écrit ou mail au minimum le jour précédent avant midi. De plus, la ponctualité est une condition à l'utilisation de ce service.**

Sur certaines semaines la mise en place du ramassage en car se fera sous réserve d'effectifs suffisants.

3- FINANCEMENT : Le financement de la structure est assuré par :



- les participations des familles
- la subvention de la Ville de Bron
- l'aide de la Caisse d'Allocations Familiales (PSO et bonus territoire CTG)
- une aide exceptionnelle d'investissement de la Caisse d'Allocations Familiales (pour le renouvellement de notre minibus).
- et les prestations de la Mutualité Sociale Agricole

ET LES PARTICIPATIONS FAMILLES

ADHESION ANNUELLE ET FAMILIALE : 8 euros

FRAIS ADMINISTRATIFS : 7 euros

TARIFS: coût à la journée pour les mercredis, à la semaine pour les vacances

BRONDILLANTS			
QUOTIENT CAF	CATEG.	TARIF JOURNEE MERCREDI AU MOIS	TARIF A LA SEMAINE*
0.01 A 100	TR-01	8.60	43.00
100.01 A 200	TR-02	9.80	49.00
200.01 A 300	TR-03	10.90	54.50
300.01 A 400	TR-04	12.10	60.50
400.01 A 500	TR-05	13.50	67.50
500.01 A 600	TR-06	15.00	75.00
600.01 A 700	TR-07	16.10	80.50
700.01 A 800	TR-08	17.20	86.00
800.01 A 900	TR-09	18.20	91.00
900.01 A 1000	TR-10	19.20	96.00
1000.01 A 1100	TR-11	20.20	101.00
1100.01 A 1450	TR-12	21.50	107.50
1450.01 A 1800	TR-13	22.70	113.50
1800.01 A 2200	TR-14	23.70	118.50
2200 ET PLUS	TR-15	24.40	122.00

RATTACHÉS			
QUOTIENT CAF	CATEG.	TARIF JOURNEE MERCREDI AU MOIS	TARIF A LA SEMAINE*
0.01 A 700	T-01	19.50	97.50
700.01 ET PLUS	T-02	23.80	119.00
EXTERIEURS			
0.01 A 700	Z-01	19.50	97.50
700.01 A 1450	Z-02	23.80	119.00
1450.01 ET PLUS	Z-03	26.70	133.50

POUR LES MERCREDIS SEULEMENT:

Demi-journée sans repas Brondillante : 8.50 € / 9.25 € à la carte.

Demi-journée sans repas extérieur : 10.80 € / 11.55 € à la carte.

Journée à la carte : majoration de 1.50 € par jour.

Déduction complémentaire du tarif journée (pour les Brondillants seulement) à partir de 3 enfants à charge : 0.50 € multiplié par le nombre d'enfants.

*Montant indicatif pour une semaine de 5 jours ouvrés.

La tarification est calculée au moment de l'adhésion et est valable pour l'année scolaire en cours. Pas de réajustement en cours d'année.

Nous vous demandons de nous communiquer l'imprimé CAF pour permettre le calcul de votre participation. En l'absence de document, le tarif maximum sera appliqué.

ACCUEILS COMPLÉMENTAIRES PAYANTS :

Accueil avancé 8h00 à 8h15 : +1.60 € par jour et par famille.

Départ différé : 17h30 à 17h45 : +1.60 € par jour et par famille.

Ces accueils se font **sur inscription avec règlement en amont.**

En cas d'imprévu de dernières minutes, vous pouvez inscrire ponctuellement vos enfants et régler le jour même.

REGLEMENTS

Modes de règlements possibles : chèques, espèces, ANCV, ANCV-connect, virement, CB sur le portail famille.

Le règlement des séjours doit se faire à l'inscription, dans un délai d'1 semaine après la date limite d'inscription, sans quoi la place sera redistribuée. En cas de demande de règlement en plusieurs fois, il vous sera demandé de nous faire parvenir des chèques ou des preuves de virements programmés.

FACTURES : Les factures et l'attestation pour les impôts (enfants – de 6 ans) sont accessibles sur le portail famille.